

.....
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT
.....

221
DÉCRET D/2020/...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE L'ORDONNANCE 2020/007/PRG/SGG
DU 18 AOUT 2020

RELATIVE A LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET
LE FONDS AFRICAINS DE DEVELOPPEMENT (FAD) (PROGRAMME MULTI-PAYS D'APPUI A LA
REPOSE A LA COVID-19 : BENIN, TOGO, GUINEE), SIGNE LE 30 JUILLET 2020, POUR UN
MONTANT DE 9.300.000 UC

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2020/0008/AN du 03 juillet 2020 portant habilitation du Président de la République à
prendre, par Ordonnance, des mesures relevant du domaine de la Loi ;

Vu l'Ordonnance 2020/007/PRG/SGG du 18 août 2020 ratifiant l'Accord de prêt ;

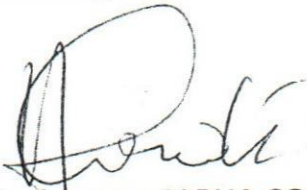
Vu le Décret D/2020/159/PRG/SGG du 14 juillet 2020 portant Promulgation de la Loi
L/2020/0008/AN du 03 juillet 2020 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée l'Ordonnance relative à l'Accord de prêt entre la
République de Guinée et le Fonds Africain de Développement (FAD) (Programme
multi-pays d'appui à la réponse à la COVID-19 : Bénin, Togo, Guinée), signé le 30
juillet 2020, pour un montant de **9.300.000 UC**.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la
République.

Conakry, le 01 SEP. 2020


Professeur ALPHA CONDÉ